

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20/03/2023
et publié ou notifié
le 20/03/2023

COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 17 mars 2023

Date de la convocation: 10/03/2023

Membres en exercice : 10 *L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT*

Présents : 7 **Présents :** Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Sofie AUBLIN, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Votants : 7

Pour : 7 **Représentés :**

Contre : 0 **Excusés :** Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT

Abstentions : 0 **Absents :** Angélique LETORT

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Travaux église - 2023_16

Le Maire informe les membres du conseil municipal que des travaux de rénovation sont à prévoir à l'église.

Le Maire présente aux membres du conseil les trois devis reçus pour la rénovation façade, toiture.

L'entreprise LES CHARPENTIERES MONTBARDOIS à Fain les Montbard pour un montant de : **12 539.47 €**
L'entreprise REBOUILLAT à Asnières en Montagne pour un montant de : **54 849.96 €**
L'entreprise MARTINS.A à Etivey pour un montant de : **35 258.64 €**

Le Maire présente aux membres du conseil les deux devis reçus pour la fabrication d'un portail.

SARL APM Metalerie/ Soudure à Chemilly sur Serein pour un montant de : **3 120.98 €**
Ets Jerusalem à Ancy le Franc : **6 720.00 €**

Vu les matériaux proposés au regard de la nécessité de la structure,
Vu la présentation technique,

Monsieur le Maire propose un "panachage" des divers travaux pour être au plus près du budget.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, 7 pour, 0 abstention, 0 contre

- ♦ **RETIENT** les propositions présentant les meilleurs rapports qualité/prix des entreprises REBOUILLAT pour un montant **19 888 € TTC** et l'entreprise **MARTINS** pour un montant de **17 660.20 €** pour la rénovation de l'église.
- ♦ **RETIENT** la proposition présentant le meilleur rapport qualité/prix de l'entreprise SARL APM Métalerie pour un montant de **3120.98 € TTC** pour la fabrication d'un portail acier.

◆ **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire dans ce dossier.

*La secrétaire
Marie France Murat
Murat*

Le Maire,
Olivier MURAT



The stamp is circular and contains the text "MAIRIE D'AISSY-SUR-ARMANÇON" at the top, "YONNE" at the bottom, and "08390" in the center. It features a central emblem of a castle tower. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.